

La provision réglementaire qui devrait être constituée en 2021 en fonction de la balance réglementaire des comptes au 31 décembre 2020 s'établit comme suit :

Créances à recouvrer		Mode de Calcul provision 2021	
Compte	Montant total	Taux de dépréciation	Montant de la provision à constituer
4116	281 277 €	15 %	42 191,55 €
4146	1 064,00 €	15 %	159,60 €
46726	96 469 ,00 €	15 %	14 470,35 €
Montant de la provision théorique à constituer			56 821,50 €

Les plus anciennes des créances étant sans aucune provision constituée à ce jour, il est proposé au Conseil Municipal de lisser la provision sur 2 exercices et de porter la provision pour l'exercice 2021 à 25 000,00 euros.

Après consultation et avis de la commission finances du 25 Mai 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Vu, les articles L 1612-16, M2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Accepte, de lisser la provision sur deux exercices,

Décide, de constituer une provision semi-budgétaire pour créances douteuses d'un montant de 25 000, euros et informe la disponibilité des crédits budgétaires votés au BP 2021 au compte 6817,

Autorise, Madame le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210607-2708-AR
Date de télétransmission : 07/06/2021
Date de réception préfecture : 07/06/2021